

services

enclair

La Régie des recettes est un service municipal bien connu des parents. Mais en est-il de même pour tous les habitants de la commune ?

Ça déménage à la régie !



À partir du lundi 16 avril, la Régie des recettes vous recevra dans ses nouveaux locaux.

Des centres de loisirs aux cantines, en passant par la location des salles municipales, la régie des recettes encaisse les règlements des prestations payantes de la Ville. Au sein de ce service municipal, quatre agents assurent l'accueil du public, le standard et la régie

générale. La régie des recettes centralise les paiements et permet finalement concrètement la mise en place des différentes activités gérées par la Ville. Depuis 2001 et l'installation de logiciels informatiques remplaçant le sacrosaint, mais archaïque, système de tickets, la régie évolue et

s'assouplit. L'an dernier, cette gestion par ordinateur a rendu possible la mise en place d'un nouveau mode de réservation par fiches pour le dispositif "évasion vacances", évitant ainsi les longues files d'attente d'une inscription qui se déroulait jusque là à la salle Henri-Ferrari.

Déménagement

Les 12 et 13 avril prochains, le service déménage. Il sera donc fermé ces deux jours. Il intègrera des locaux rénovés, plus vastes et mieux adaptés, rue Lucien Salette, juste à côté du Pôle Emploi-Formation, face au musée municipal. D'autre part, des « boîtes régie » ont été réparties en 2001 à travers la ville (Centre culturel François-Villon, école Anatole-France, école des Crozes, Hôtel de Ville, Mairie annexe de La Peyrade, Maison Voltaire). Il est préférable de déposer les paiements par chèque dans ces boîtes, afin de faciliter le traitement des dossiers et éviter l'attente sur place.

Réception du public du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 16h.
Contact : 04 67 18 50 49.

en bref

Ordures ménagères

En réunions publiques, dans votre journal municipal ou dans la presse vous avez peut-être entendu parler d'une série de modifications et d'améliorations autour de la collecte des ordures ménagères, des déchets verts, de la déchetterie ou de

la station de compostage ?

Tous ces dossiers gérés dorénavant par la Communauté d'Agglomération du Bassin de Thau ont rencontré quelques difficultés liées aux marchés publics. Leur mise en œuvre, prévue

au printemps, est repoussée à la rentrée, entre septembre et octobre. *Enville* reviendra donc sur ces nouveautés prochainement. Pour plus d'informations vous pouvez contacter la CABT au 04 99 57 23 00.

endétails

4 agents gèrent le paiement des :

- centres de loisirs
- cantines
- salles municipales
- école de musique
- garderies
- cimetières
- photocopies de documents administratifs